



Distr. générale
10 novembre 2020

Français
Original : anglais



**Assemblée des Nations Unies
pour l'environnement du Programme
des Nations Unies pour l'environnement**

**Assemblée des Nations Unies pour l'environnement
du Programme des Nations Unies pour l'environnement
Cinquième session**

Nairobi (en ligne), 22–26 février 2021*
Point 5 de l'ordre du jour provisoire**

**Questions relatives à la politique et à la gouvernance
internationales en matière d'environnement**

**Progrès accomplis dans l'application de la résolution 4/15
sur les innovations concernant le pastoralisme et
les pâturages durables**

Rapport de la Directrice exécutive

Introduction

1. Dans sa résolution 4/15 sur les innovations concernant le pastoralisme et les pâturages durables, l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a prié la Directrice exécutive du PNUE d'aider, à leur demande et sous réserve de la disponibilité de ressources, les pays qui entreprennent des évaluations régionales du statut, des conditions et des tendances des pâturages, des terres pastorales et du pastoralisme, compte tenu des informations et des connaissances recueillies dans le cadre de l'analyse des lacunes effectuée par le Programme des Nations Unies pour l'environnement, ainsi que des travaux menés par d'autres organismes des Nations Unies et parties prenantes concernées. Elle a également prié la Directrice exécutive d'aider les États membres qui en font la demande à promouvoir des solutions novatrices de gestion durable des pâturages et, s'il y a lieu, de promouvoir des interventions pleines de tact en matière de développement qui soient expressément axées sur le règlement des différends et le renforcement de la gouvernance traditionnelle, en accordant une attention particulière au rôle joué par les institutions traditionnelles et à la participation des collectivités locales. Elle a engagé la Directrice exécutive à étudier des dispositifs conjoints de financement de la promotion de la viabilité à long terme du pastoralisme et des pâturages. Enfin, elle a demandé à la Directrice exécutive de lui faire rapport à sa cinquième session sur l'application de la résolution 4/15 et de la résolution 2/24 sur la lutte contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse et la promotion d'un pastoralisme et de pâturages durables.

* Conformément aux décisions prises lors de la réunion du Bureau de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement tenue le 8 octobre 2020 et lors de la réunion conjointe des Bureaux de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement et du Comité des représentants permanents tenue le 1^{er} décembre 2020, la cinquième session de l'Assemblée devrait être ajournée le 23 février 2021 et reprendre en présentiel en février 2022

** UNEP/EA.5/1/Rev.1.

2. Le présent rapport fait le point sur l'application des résolutions 4/15 et 2/24. Le PNUE a donné suite aux demandes formulées dans ces résolutions principalement en collaborant avec les institutions nationales et internationales compétentes, en organisant des manifestations parallèles aux réunions de haut niveau, et en lançant de nouveaux projets sur la gestion durable des terres, contribuant ainsi à la réalisation des résultats attendus des sous-programmes sur la gestion des écosystèmes inscrits aux programmes de travail du PNUE pour 2016–2017 et 2018–2021.

I. Progrès accomplis dans l'application de la résolution 4/15

3. Le rapport global sur l'analyse des insuffisances qui font obstacle à un développement durable du pastoralisme et des pâturages, demandé par l'Assemblée pour l'environnement dans sa résolution 2/24, a été établi, imprimé et traduit dans les six langues officielles de l'ONU. Ce rapport, paru sous le titre « Une affaire d'indifférence : manque de connaissances sur la durabilité du pastoralisme et des terres de parcours » a été présenté à la quatrième session de l'Assemblée pour l'environnement. L'une des principales conclusions de cette analyse est que la multitude des définitions existantes et l'absence de données désagrégées ont conduit à un manque d'informations sur les conditions et les tendances du pastoralisme et des pâturages de sorte que, bien qu'elles existent depuis des millénaires, les sociétés pastorales sont encore mal comprises et on sait peu de choses sur les liens entre leurs pratiques et les pâturages dont elles dépendent. Par suite, le pastoralisme et les pâturages sont généralement mal connus et sous évalués¹.

4. À ce jour, aucun pays n'a mené l'évaluation régionale recommandée à l'issue de l'analyse des insuffisances ni demandé l'aide du PNUE pour effectuer une telle évaluation.

5. Lors d'un atelier organisé par la Plateforme des connaissances pastorales de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et consacré à l'application de la résolution 4/15, il a été convenu de réaliser une évaluation régionale de la durabilité du pastoralisme et des pâturages en Afrique. L'atelier accueillait plus de 30 participants représentant la FAO, l'Institut international de recherches sur l'élevage (ILRI), la Coalition internationale pour l'accès à la terre (International Land Coalition - ILC), l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD), l'Initiative pour les pâturages de l'Asie centrale/Alliance pastorale pour l'Asie centrale, le World Resources Institute et la Coalition européenne des lobbies pour le pastoralisme en Afrique de l'Est (CELEP).

6. À la quatrième session de l'Assemblée pour l'environnement, un petit déjeuner de travail au niveau ministériel a été organisé pour soutenir une proposition de la Mongolie visant à proclamer une année internationale des parcours et des éleveurs pastoraux². Cette proposition a été présentée au Comité de l'agriculture de la FAO, qui l'a approuvée, et elle sera soumise au Conseil de la FAO à sa cent soixante-cinquième session, en décembre 2020, en vue de son adoption par la Conférence de la FAO à sa quarante-deuxième session, en juin 2021. Elle devrait ensuite être transmise à l'Assemblée générale des Nations Unies en octobre 2021.

7. Un mémorandum d'accord a été conclu entre le PNUE et l'ILRI dans le but d'approfondir la collaboration entre ces deux partenaires. Il a pour principal objectif de circonscrire les domaines de collaboration, comme le pastoralisme et les pâturages durables, la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes (2021–2030) et les efforts de relèvement rendus nécessaires par la pandémie de coronavirus (COVID-19), dans le contexte de l'approche relevant du principe « Un monde, une santé ».

8. Le PNUE et l'ILRI travaillent ensemble à la constitution d'une base de données mondiale sur les changements dans l'utilisation des terres de pâturages et des ressources associées, y compris la conversion et la restauration de ces terres. Compte tenu du manque patent de données aux niveaux mondial, national et local sur les terres de pâturages et leur interdépendance, cette initiative vise à rassembler des mégadonnées qui pourront servir à étayer une initiative de restauration des pâturages à l'échelle mondiale s'inscrivant dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes.

9. Les 20 et 21 novembre 2019, les partenaires du volet mondial de l'Initiative « terres de parcours » de l'ILC, dont le PNUE, se sont réunis pour discuter de l'avancée de ce volet mondial et entamer l'élaboration d'une stratégie triennale pour la période 2020–2022. En plus du PNUE,

¹ <https://www.unenvironment.org/resources/report/case-benign-neglect-knowledge-gaps-about-sustainability-pastoralism-and-rangelands>.

² <https://www.landcoalition.org/en/newsroom/case-international-year-rangelands-and-pastoralists/>.

les partenaires ci-après ont participé à la réunion : la Plateforme des connaissances pastorales de la FAO, l'ILRI, l'UICN, le World Resources Institute, le CIRAD, la Coalition des lobbies européens pour le pastoralisme en Afrique de l'Est et l'Initiative pour les pâturages de l'Asie centrale/Alliance pastorale pour l'Asie centrale. Un représentant du PNUE a présenté un exposé sur la résolution 4/15, suivi d'un débat sur la démarche à suivre collectivement pour la mettre en œuvre. Un débat général s'est ensuite ouvert en plénière pour envisager la direction future de l'Initiative « terres de parcours », les obstacles à surmonter et la valeur de son volet mondial.

10. En septembre 2019, le PNUE a accueilli, en tant que partenaire de l'Initiative « terres de parcours », une session sur les terres arides et les terres de parcours dans le cadre du Forum mondial sur les paysages, comme point de départ de la planification de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes. Cette session avait pour but de mettre en exergue la contribution du pastoralisme et des pâturages au programme de restauration mondial et à la réalisation de l'objectif de développement durable 15. Les participants se sont rendus dans trois parties du monde – l'Amérique latine, l'Asie centrale et l'Afrique – pour écouter les éleveurs pastoraux et d'autres acteurs, afin de connaître les problèmes et les innovations mises au point pour les surmonter et exploiter la productivité des terres arides, des pâturages et du pastoralisme au profit des économies locales et nationales, de la production alimentaire et de la conservation de la biodiversité. La session a comporté un débat sur l'intégration du pastoralisme et des pâturages dans la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes.

11. Le PNUE travaille avec le centre GRID-Arendal et ses partenaires à la préparation du Congrès international sur les prairies et les pâturages, qui se tiendra au Kenya en 2021.

II. Ressources disponibles pour la mise en œuvre et mobilisation de ressources

12. Les ressources disponibles pour la mise en œuvre de la résolution 2/24 ont inclus un accord avec le centre GRID-Arendal pour la réalisation d'une évaluation mondiale des insuffisances. L'Agence suédoise de coopération internationale pour le développement a alloué 70 000 dollars à cette activité, qui a pour but de répondre à la demande faite au paragraphe 9 de la résolution 2/24, demandant « d'identifier les insuffisances éventuelles dans l'appui technique actuellement fourni ainsi que dans les évaluations environnementales et socioéconomiques portant sur les prairies et les pâturages, l'érosion des sols, la dégradation des terres, la sécurité d'occupation des terres et la sécurité hydrique dans les zones arides, y compris dans les évaluations en cours effectuées par la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, afin de mieux comprendre leurs incidences sur la viabilité des moyens de subsistance, tout en tenant compte des savoirs et technologies des communautés locales et autochtones ».

13. Aucune ressource n'a encore été identifiée pour appliquer la résolution 4/15 en aidant les pays à entreprendre des évaluations régionales du statut, des conditions et des tendances des pâturages, des terres pastorales et du pastoralisme,

III. Enseignements tirés

14. Le pastoralisme et les pâturages sont fermement ancrés dans l'ordre du jour international et appelés à contribuer au programme mondial de restauration. Les résolutions 2/24 et 4/15 de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement ont aidé à faire prendre conscience de l'importance du pastoralisme et des pâturages et à plaider en faveur de leur viabilité à long terme, aboutissant à l'approbation d'une proposition visant à faire de l'année 2026 l'Année internationale des parcours et des éleveurs pastoraux.

15. L'une des principales difficultés est la multitude des définitions qui sont données des éleveurs pastoraux et des pâturages selon les régions et les langues. Ainsi, le nombre des éleveurs pastoraux se situerait entre 22 et 500 millions, tandis que la superficie couverte par les pâturages se situerait entre 18 et 80 % de la surface terrestre.

IV. Recommandations et mesures proposées

16. L'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement souhaitera peut-être engager les États membres et les parties prenantes à accroître leur engagement et leur soutien, y compris les ressources financières qu'ils mettent à disposition, afin d'approfondir la prise de conscience et de promouvoir des solutions novatrices pour assurer une gestion durable du pastoralisme et des pâturages, notamment en puisant dans les savoirs traditionnels.

17. L'Assemblée souhaitera peut-être engager également les États membres à faire davantage d'efforts pour conserver les pâturages et les exploiter durablement, en particulier dans le contexte de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes.

18. Enfin, l'Assemblée souhaitera peut-être inviter les États membres à établir des plans nationaux pour lutter contre les tempêtes de sable et de poussière et à se concerter aux niveaux régional et sous-régional en vue de prendre collectivement des mesures pour lutter contre les mouvements transfrontaliers de sable et de poussière.
